



Conseil communal  
Le bureau

# Extrait du procès-verbal

## Séance du mercredi 5 mai 2021

sous la Présidence de Madame Cuénoud González

**Préavis N° 09-2021    Entretien des ouvrages d'art - Période 2021-2024**  
**Crédit demandé CHF 2'000'000.00 TTC**

### Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N° 09-2021 du 17 mars 2021,
- vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances ;
- vu l'amendement déposé par la Commission ad-hoc du préavis 09-2021

décide

- 1) d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 963'000.00 TTC, destiné à financer les études et travaux d'entretien des ouvrages d'art faisant l'objet de ce préavis, à l'exception du point 5.1 de ce préavis, durant la période 2021-2024, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, meilleures conditions du marché ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 30 ans au maximum, déduction faite d'une éventuelle subvention du Canton, et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier.

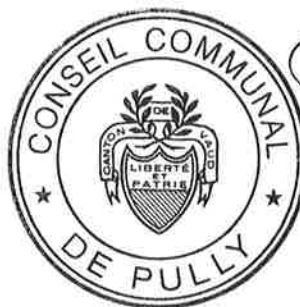
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Odile CUENOUD GONZALEZ

La secrétaire

Francine MEDANA



Pully, le 5 mai 2021